

CONSEIL MUNICIPAL – 23 AVRIL 2014–

L'an deux mille quatorze, le 23 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

Date de la convocation : 17 avril 2014

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Touria BAROUX à Jacques CHARRIE

Philippe BRIDONNEAU à Nicolas BONNEAU

Secrétaire de séance : Myriam SALVY

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 30/03/14 et signature du feuillet de clôture,**
- **Compte-rendu du 1^{er} Conseil de Communauté du Sicoval,**
- **Poursuite des délégations et nominations,**
- **Vote de l'état 1259,**
- **Subventions aux associations,**
- **Inventaire des projets d'animation, des travaux commandés, des petits travaux et des projets,**
- **Projets et études à lancer (programmation des réunions de travail) : possibilités d'aménagement de Péchoulié, actions pour la programmation de l'assainissement collectif, plan Sécurité, plan piéton,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 30 mars

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mars est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval

Messieurs Ducert et Valette ont présenté des logiques d'administration du Sicoval différentes.

Monsieur Ducert, maire de Labège, a été élu président du Sicoval par 41 voix contre 34 à Monsieur Valette.

Monsieur Ducert a expliqué que certaines compétences prises par le Sicoval ces dernières années coûtent cher et qu'il faudra peut-être faire machine arrière. Il a également mis en garde contre les dépenses du personnel du Sicoval.

Monsieur Ducert a précisé qu'en raison de son âge il était candidat pour une période limitée et qu'il souhaitait passer la main à quelqu'un de plus jeune.

Les vice-présidents seront élus le 28 avril à 14h00.

Poursuite des délégations et nominations

Le vote des vice-présidents du Sicoval n'ayant pas eu lieu, nous ne pouvons pas poursuivre les délégations aux commissions du Sicoval. Ce point est donc reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Il faut cependant nommer des délégués pour d'autres syndicats :

- Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage :

Cette ancienne décharge à ciel ouvert a été réhabilitée de façon plus ou moins efficace. Personne ne sait combien d'années il faudra encore pour réhabiliter ce

site. Les communes qui utilisaient cette décharge sont regroupées en Syndicat Mixte et nous devons nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après délibération, le conseil municipal désigne Jacques CHARRIE comme délégué titulaire et Nicolas BONNEAU comme délégué suppléant.

- Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE) dans le département de la Haute-Garonne : il y a lieu également de nommer un délégué titulaire et un suppléant au SMEPE.

Après délibération, le conseil municipal désigne Jacques CHARRIE comme délégué titulaire et Nicolas BONNEAU comme délégué suppléant.

- Correspondant défense : il y a lieu de nommer un correspondant défense.

Après délibération, le conseil municipal désigne Jacques GAMBELIN comme correspondant défense.

- CCAS : son conseil d'administration est constitué de quatre membres du conseil municipal **en plus** du Maire qui le préside et de 4 membres non élus, nommés par le maire. Lors du dernier conseil Mesdames Laurence DELETRE et Françoise FABIE et M. Sébastien CARRIERE ont été élus membres du conseil d'administration du CCAS. Il manque donc un conseiller municipal.

Vivien LAGARDE est élu à l'unanimité membre du conseil d'administration du CCAS.

- Alertes aux communes :

La Préfecture utilise un automate d'appel pour diffuser les alertes aux communes (alertes météorologiques, crue ou autre).

Suite au renouvellement des équipes municipales, la Préfecture nous demande de remplir une fiche de coordonnées d'alerte avec plusieurs contacts.

En plus du secrétariat de mairie et de Jean-Louis ECHAVIDRE, Maire, les coordonnées du 1^{er} adjoint Jacques CHARRIE ainsi que celles des conseillers chargés du Plan Communal de Sauvegarde, Nicolas BONNEAU et Philippe BRIDONNEAU seront diffusées à la Préfecture.

Vote de l'état 1259

Les taux des taxes d'habitation et foncières ont été votés par le conseil (taux inchangés par rapport à ceux de 2013) lors du vote du budget le 26 février 2014 avant de recevoir l'état 1259 adressé aux communes chaque année par la Préfecture. Cet état précise les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2014 et permet donc de calculer le produit attendu de la fiscalité.

L'état 1259 fait apparaître, à taux constant, un produit de fiscalité attendu de 103 718 €, produit supérieur à celui inscrit au budget 2014.

Pour rappel :

Taxe d'habitation : 11.27 %

Taxe Foncière (bâti) : 5.02 %

Taxe Foncière (non bâti) : 69.38 %

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'état 1259.

Subventions aux associations

Le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et l'ACCA ont adressé le bilan de l'année écoulée pour les demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous :

	Année 2013	Année 2014
COMITE DES FETES	2400 €	2 400 €
FOYER RURAL Soutien Activités Petites fournitures bibliothèque	1550 € 250 €	1 550 € 250 €
COMITE DE CHASSE	400 €	400 €
NON AFFECTE	2 000 €	2 000 €
TOTAL	6 600 €	6 600 €

Il est donc affecté la somme de 4 600 € comme indiqué ci-dessus, sur un budget prévisionnel total de 6 600€.

Si une association sollicite une subvention supplémentaire pour une animation particulière, cette demande sera étudiée par le conseil puisque une réserve est disponible.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 400 € au Comité des Fêtes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 800 € au Foyer Rural, Madame Deléré ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 400 € à l'ACCA, Monsieur Charrié ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.

Inventaire des projets et travaux
--

Animations :

Monsieur Louzon expose plusieurs projets d'animation qui doivent être étudiés avec les associations. Une 1^{ère} réunion avec le Foyer Rural s'est tenue le soir même.

Travaux à prévoir :

- nettoyage autour de la fontaine et fossé de Fount Grando (curage à prévoir)
- nettoyage de la Croix Blanche et de la croix du Christ
- une poubelle 240 litres doit être fournie par le Sicoval pour le cimetière (l'actuelle poubelle n'est pas aux normes donc pas vidée)

- salle des fêtes : le matériel pour le nettoyage (balais, serpillères...) mis à disposition des usagers disparaît régulièrement. Un inventaire sera fait et sera inclus à l'état des lieux. Les tapis seront changés prochainement et un bac à parapluie ainsi qu'un portant à vêtements seront achetés.

Projets et études à lancer

- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants couplée à un skatepark : Patrice Haug va reprendre ce dossier.
- Aménagement secteur Péchoulié (Ladurantie) : des lotisseurs ont commencé à travailler sur l'aménagement de ce secteur et commencent à rencontrer la mairie.
- Entretien routes : Jacques Gambelin a commencé un repérage des points à améliorer. Un rendez-vous sera programmé courant mai avec Monsieur Baquier du Sicoval.
- Plan Communal de Sauvegarde : Nicolas Bonneau et Philippe Bridonneau ont commencé à étudier ce dossier qui représente un gros travail. Ce document qui doit être élaboré par chaque commune est un outil qui doit permettre de faire face à un événement majeur.
- Le conseil va reprendre l'étude d'une convention avec Vivien Lagarde pour le déneigement, en partenariat avec Mervilla si cela est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.